

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

GESTION DU CYCLE DE L'EAU - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CAN SUITE À LA CRÉATION DE LA SPL SEN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents pour départ :

Fabrice BARREAULT, Gérard LABORDERIE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD, Florent SIMMONET.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Elisabeth MAILLARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

GESTION DU CYCLE DE L'EAU - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CAN SUITE À LA CRÉATION DE LA SPL SEN

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et L.1521-1 et suivants ;

Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023 portant création de la SPL Eau / Assainissement – Société des Eaux du Niortais (SEN), et approuvant les statuts et le pacte d'actionnaires ;

Vu les articles 30 et 44 des statuts constitutifs de la SPL Société des Eaux du Niortais ;

Considérant la volonté commune des syndicats SERTAD et SMAEP 4B et de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de créer une société publique locale compétente en matière d'eau potable, d'assainissement, de défense incendie et d'eaux pluviales urbaines, le Conseil d'Agglomération a, par délibération du 29 juin 2023, approuvé la création et l'adhésion de la CAN à la SPL Société des Eaux du Niortais. Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération a fixé à six le nombre de représentants de la CAN au conseil d'administration de la SPL : il convient désormais de nommer ces six représentants et d'autoriser ces représentants à accepter les fonctions qui pourraient leur être proposées par le Conseil d'administration de la SPL et à percevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne en qualité de représentants de la CAN au conseil d'administration de la SPL Société des Eaux du Niortais :
 - o Fabrice BARREAULT
 - o Gérard LABORDERIE
 - o Sonia LUSSIEZ
 - o Elmano MARTINS
 - o Dany MICHAUD
 - o Florent SIMMONET

- Autorise Elmano MARTINS à accepter les fonctions de Président Directeur Général qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL ;

- Autorise les représentants désignés au sein du conseil d'administration de la SPL :
 - à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le conseil d'administration de la SPL SEN dans le cadre de l'exercice de leur représentation ;
 - à percevoir les rémunérations qui pourraient leur être allouées par le conseil d'administration de la SPL SEN. Le montant des indemnités pour les fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur sera déterminé par référence au barème de la strate de 100 000 à 199 999 habitants « des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes fermés applicables depuis le 1^{er} juillet 2023 », figurant en annexe. A ce titre, l'indemnité mensuelle brute ne pourra excéder 1 448,04 euros bruts pour le Président Directeur Général et 724,02 euros bruts pour les administrateurs.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président